



Ville de Briatexte

REPUBLIQUE FRANCAISE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 21 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de **Mr Richard ANGOSTO**, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
04/04/2026	04/04/2026	19	10	18	19

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à
ANGOSTO Richard	X		
GROSJEAN-BALARD Carole	X		
PONTIER Michel	X		
MONMAYRAN Michèle	X		
AMALRIC Alain	X		
PELLIZZARI Florine	X		
CLARAZ-ANGOSTO Martine	X		
MENESTREAU Frédéric		X	AMALRIC Alain
ABEILLE Christian	X		
HAAS Valerie	X		
ROUDIER Magali	X		
MONMAYRAN Nicolas	X		
DOS SANTOS Nicolas	X		
PELIZZON Eloïse	X		
BRU Clément	X		
CONDAT Laurent	X		
ROUAN Philippe	X		
BRUGNONI Vanessa	X		
LOPES Jennifer			
<b>Secrétaire de séance</b>	PONTIER Michel		

Délibération n°2026-04-21-08

Résultat du vote

Votée à l'unanimité des suffrages exprimés : 19 voix pour

## **Objet : Désignation de délégués dans les établissements publics et organismes divers**

Certains organismes et institutions prévoient dans le fonctionnement de leurs instances la présence de représentants des assemblées délibérantes communales.

Compte tenu du renouvellement du Conseil Municipal, il est nécessaire de désigner les délégués au sein desquels est prévue une représentation de la commune dans les différents organismes suivants :

- EHPAD de Briatexte ;
- Tarn Habitat ;
- Comité Local pour l'Emploi bassin d'emploi de l'Ouest (CLPE) ;
- Collectivités forestières Tarn ;
- Syndicat mixte Gaillac, Cordes sur ciel et cités médiévales ;
- Syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés (Trifyl) ;
- Syndicat Départemental d'Energies du Tarn ;
- Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau Potable du Gaillacois (Captage, traitement et distribution d'eau) ;
- Syndicat Mixte d'aménagement hydraulique du Dadou ;
- Syndicat mixte du bassin de l'Agout (Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau).

### **Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

Vu la liste des désignations annexée à la présente délibération.

Considérant qu'il a été décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations.

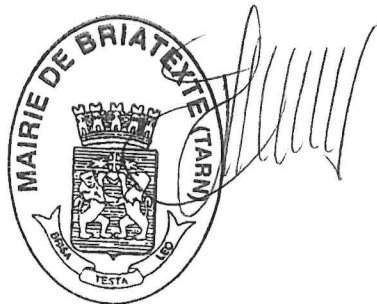
✓ **DE PROCEDER** aux désignations de délégués mentionnées dans la liste ci-annexée.

<b>ORGANISMES</b>	<b>DESIGNATION DES REPRESENTANTS</b>
EHPAD de Briatexte	Titulaire : Mme Claraz-Angosto Martine  Mr le Maire est représentant d'office
Tarn Habitat	Titulaire : Mme Monmayran Michèle  Suppléant : Mr Angosto Richard
Comité Local pour l'Emploi bassin d'emploi de l'Ouest (CLPE)	Titulaire : Mr Angosto Richard
Collectivités forestières Tarn	Titulaire : Mme Grosjean -Balard Carole  Suppléant : Mr Bru Clément

Syndicat mixte Gaillac, Cordes sur ciel et cités médiévales	Titulaire : Mr Angosto Richard
Syndicat mixte départemental pour la valorisation des déchets ménagers et assimilés - Trifyl	Titulaire : Mme Claraz-Angosto Martine Suppléant : Mme Grosjean -Balard Carole
Syndicat Départemental d'Energies du Tarn	Titulaire : Mr Angosto Richard Suppléant : Mme Pellizzari Florine
Syndicat Mixte d'Assainissement et d'Eau Potable du Gaillacois (Captage, traitement et distribution d'eau)	Titulaire : Mr Angosto Richard Suppléant : Mr Amalric Alain
Syndicat Mixte d'aménagement hydraulique du Dadou	Titulaire : Mr Amalric Alain Suppléant : Mme Grosjean -Balard Carole
Syndicat mixte du bassin de l'Agout (Etablissement public d'aménagement et de gestion de l'eau)	Titulaire : Mr Amalric Alain Suppléant : Mme Pellizzari Florine

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Pour extrait conforme,

Le Maire,



Le secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Coste', is written over a horizontal line.